



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## plans de prévention des risques

Question écrite n° 45246

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'indemnisation des victimes de marnières et autres cavités. Le dispositif d'indemnisation a été modifié par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ce texte comporte notamment une nouvelle rédaction de l'article L. 125-1 du code des assurances, de sorte que les marnières doivent à nouveau bénéficier d'une reconnaissance de catastrophe naturelle au préalable. Il l'interroge donc sur la date de publication des décrets d'application pour que les victimes puissent obtenir réparation.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'indemnisation des victimes de marnières et de cavités souterraines. En ce qui concerne la procédure d'indemnisation des dommages occasionnés par les effondrements de marnières ou de cavités souterraines, l'article 71 de la loi du 30 juillet 2003 est venu en effet préciser le régime applicable à la prise en charge par les assureurs des dommages résultant d'affaissements de terrain dus à des cavités souterraines ou à des marnières. Cette prise en charge est désormais explicitement subordonnée à une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle comme pour les dommages résultant des autres événements susceptibles de faire l'objet d'une telle reconnaissance. La précision ainsi introduite est destinée à améliorer les conditions d'indemnisation des dommages résultant d'affaissements de terrain dus à des cavités souterraines au profit des personnes qui en sont victimes. Il convient cependant de signaler que cette disposition ne nécessite pas de décret d'application et est donc d'ores et déjà en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45246

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2004, page 5927

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2004, page 9207